

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises -BFPME-**  
Siège social : 34 , rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV Tunis-

Messieurs les actionnaires de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) sont invités à se réunir **le jeudi 14 septembre 2023 à 10 heures** au siège de la Banque en une Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modes et délai de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que sa date.
2. Lecture du rapport du Conseil d'administration relatif à la gestion de la Banque pour l'exercice 2021.
3. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 et du rapport spécial visé par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.
4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021.
5. Approbation des conventions visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.
6. Quitus aux administrateurs,
7. Affectation des résultats de l'exercice 2021.
8. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'administration et de la rémunération des membres des Comités qui en sont issus au titre de l'exercice 2022.
9. Autorisation du Conseil d'Administration, pour une période d'une année, à contracter des emprunts extérieurs dans la limite de cent (100) millions de dinars pour le total des montants des emprunts à contracter.
10. Approbation de la nomination d'administrateurs au Conseil d'administration.
11. Désignation d'un co-commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024.
12. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités nécessaires de dépôt, d'enregistrement et de publicité légale.

Tout actionnaire qui ne peut se présenter à la réunion de l'Assemblée, peut se faire représenter au moyen d'une procuration écrite à présenter le jour de l'Assemblée ou à déposer au siège de la Banque cinq jours avant la date de l'Assemblée.

## PROJET DE RESOLUTIONS AGO

**Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises -BFPME-**  
Siège social : 34 , rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 14 septembre 2023.

### Décision N°1 :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris acte du retard enregistré dans la tenue de la réunion de l'Assemblée à la date du 14 septembre 2023 et de ses raisons, accepte la tenue de la réunion à la date précitée.

*Cette décision, mise aux voix, est adoptée à .....*

### Décision N°2 :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion 2021 et du rapport général des commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice 2021, approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021.

*Cette décision, mise aux voix, est adoptée à .....*

### Décision N°3 :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions soumises à autorisation, visées par les articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

*Cette décision, mise aux voix, est adoptée à .....*

### Décision N°4 :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2021.

*Cette décision, mise aux voix, est adoptée à .....*

### Décision N°5 :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2021 comme suit :

<b>Résultat reporté pour l'exercice 2020</b>	-108 058 619.876
<b>Résultat net de l'exercice 2021</b>	-5 877 804.012
▪ Pertes provenant des activités d'exploitation	-5 483 058. 212
▪ Pertes provenant des amortissements des immobilisations	-394 745.800
<b>Résultats reportés au 31 décembre 2021</b>	-113 936 423.888
▪ Pertes reportées	-111 056 865.472
▪ Amortissements différés	-2 879 558.416

*Cette décision, mise aux voix, est adoptée à .....*

### **Décision N°6 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'attribuer des jetons de présence d'un montant brut de cinq mille dinars (5 000 DT) pour chaque membre du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2022. Elle décide également de fixer la rémunération au titre de la présidence du Comité des risques, du Comité d'audit et du Comité de nomination et de rémunération d'un montant net de mille dinars (1 000) par séance et par président de chaque Comité, ne pouvant excéder un montant net annuel de six mille dinars (6 000 DT) par président de Comité.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'attribuer une rémunération au profit des membres du Comité des risques, du Comité d'audit et du Comité de nomination et de rémunération issus du Conseil d'administration, d'un montant net de cinq cent dinars (500) dinars par séance et par administrateur membre de ces Comités, ne pouvant excéder un montant net annuel de trois mille (3 000) dinars par administrateur. Une seule rémunération est accordée au membre qui assiste à plus d'un Comité.

*Cette décision, mise aux voix, est adoptée à .....*

### **Décision N°7 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise la Banque à contracter des emprunts extérieurs d'un montant de 100 millions de dinars sur une année. Elle donne mandat au Conseil d'Administration pour fixer les conditions et les modalités de ses emprunts selon les offres de financement.

*Cette décision, mise aux voix, est adoptée à .....*

### **Décision N°8 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nomination des administrateurs suivants au Conseil d'administration de la Banque :

- M. Mohamed Adel SOUISSI, administrateur représentant de l'Etat tunisien au Conseil d'administration de la Banque, en remplacement de Mme Besma LOUKIL YACOUBI pour le mandat 2021-2023 qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.
- M. Ahmed TRICHI Adel SOUISSI, administrateur représentant de la Société Tunisienne de Garantie au Conseil d'administration de la Banque, en remplacement de M. Tahar BEN HATIRA YACOUBI pour le mandat 2021-2023 qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.
- Mme. Salma DAMAK administrateur représentant de l'Etat tunisien au Conseil d'administration de la Banque, en remplacement de M. Nouredine SELMI pour le mandat 2021-2023 qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.
- M. Bassem HFAIEDH représentant de l'Etat tunisien au Conseil d'administration de la Banque, en remplacement de M. Samir LAZAAR pour le mandat 2021-2023 qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

*Cette décision, mise aux voix, est adoptée à .....*

### **Décision N°9 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide la désignation du Bureau ..... représenté par M. ....en qualité de co-commissaire aux comptes de la Banque pour les années 2022, 2023 et 2024.

*Cette décision, mise aux voix, est adoptée à .....*

**Décision N°10 :**

L'Assemblée Générale ordinaire confère tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer tous dépôts ou publication chaque fois qu'il y aura lieu.

*Cette décision, mise aux voix, est adoptée à .....*